



FORMATION SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

Pourquoi n'y a-t-il pas une date unique de démarrage dans toute la France ?

Prochainement, tous les Français auront des consignes de tri simplifiées. Actuellement, 1 Français sur 2 peut trier tous ses emballages.

Pour mettre en place la simplification des consignes de tri, il faut que le centre de tri de la collectivité soit équipé pour recevoir ce nouveau flux de déchets. La loi laisse donc un délai aux gestionnaires des centres de tri pour réaliser les travaux nécessaires et s'organiser.

Tous ces nouveaux emballages en plastique sont-ils vraiment recyclés ?

100 % des emballages sont valorisés bien que tous ne soient pas encore recyclés (90 % en matière et 10 % en énergie). L'industrie du recyclage fait des progrès notamment sur les plastiques puisqu'il n'y a pas UN mais DES plastiques. Aujourd'hui, on sait très bien recycler les bouteilles et flacons (avec les bouchons), les sacs et les films, certaines barquettes. Certains emballages seront orientés vers de nouvelles filières de recyclage en construction qui ont besoin d'un gisement de matière important pour être opérationnelles.

Pour d'autres, des recherches sont en cours. Les recycleurs expérimentent de nouveaux process et les industriels travaillent sur l'éco-conception de leurs emballages.

Point positif : la simplification du geste de tri « booste » les performances de l'ensemble des matériaux. Sur les zones en simplification, les performances de tri augmentent en moyenne de 3 kg / habitant (la moitié concerne les nouveaux emballages, l'autre moitié les flux déjà triés).

Les emballages sales vont souiller les autres !

Il convient de bien vider et racler les emballages.

- 1 - On ne demande pas de laver les emballages (on ne fait pas couler l'eau du robinet exprès mais on peut utiliser un fond d'eau de vaisselle ou autre) car le but du tri et du recyclage, c'est de faire des économies (notamment d'eau qui est un bien de plus en plus précieux).
- 2 - Il faut que les emballages soient bien vidés (pas de restes de repas à l'intérieur, pas de liquide dans

les bouteilles et flacons). Même s'il reste un peu de salissure, ce n'est pas grave.

Exemple : de l'huile ou un peu de sauce tomate sur le carton à pizza n'empêchera pas son recyclage.

- 3 - Pour éviter les odeurs, on peut laisser les bouchons pour certains emballages.



Pourquoi est-ce que je ne peux pas mettre mon cintre en plastique dans le tri, c'est bien du plastique pourtant ?

Désormais, vous n'avez qu'une seule question à vous poser :

- **si c'est un emballage** (bouteille, flacon, pot, sac, film, tube...) : je le dépose dans mon contenant de tri,
- si ce n'est pas un emballage mais **un objet** (cintre, passoire, gant, petit jouet sans pile) : je le jette avec les ordures ménagères.

Cela vaut pour le plastique et les autres matières également.

Avec ces nouvelles consignes de tri, mon bac, mon sac ou le conteneur jaune ne seront pas suffisants, ça va déborder !

- 1 - Pour gagner de la place, vous pouvez aplatir vos petits cartons (les gros sont à déposer en déchèterie), vos briques alimentaires. En revanche, on n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres.
- 2 - Si vraiment votre contenant de tri déborde, vous pouvez contacter votre collectivité pour trouver une solution adaptée.
- 3 - Pour réduire le volume et le nombre d'emballages, on peut aussi essayer de changer ses habitudes de consommation : acheter en vrac ou à la coupe, éviter les imprimés publicitaires avec l'autocollant « stop pub », boire l'eau du robinet (beaucoup moins chère que l'eau en bouteille) et utiliser une gourde, etc.

Vous pouvez retrouver plein d'idées sur le site internet du SYTRAIVAL : www.sytraival.com

Le recyclage permet de fabriquer de nouveaux objets :

9 x



ACIER

230 x



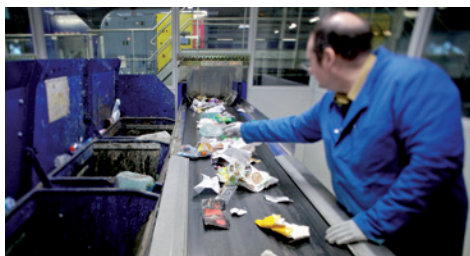
ALUMINIUM

20 x



Moi, je ne trie pas. Ils re-mélangent tout avec les ordures ménagères, ça ne sert à rien !

Les emballages déposés dans les contenants de tri (jaunes) sont acheminés au centre de tri puis rejoignent les usines de recyclage. Les centres de tri ouvrent leurs portes au moins une fois par an. Profitez-en pour aller les visiter.



Quant aux ordures ménagères, elles sont acheminées vers l'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône. La chaleur dégagée par l'incinération des ordures ménagères est transformée en électricité ou en chauffage.



Je n'ai pas le temps de trier, ils n'ont qu'à embaucher des chômeurs pour le faire.

Le premier geste de tri à la maison est irremplaçable. Personne ne peut le faire à votre place. Et c'est grâce à ce premier geste que des emplois sont créés : au centre de tri, dans les usines de recyclage, au SYTRAIVAL et les autres syndicats ou communautés de communes adhérentes.

Le tri est créateur d'emplois locaux (plus que les autres modes de traitement).

Au niveau national, 84 % des emballages et papiers triés en France sont aussi recyclés en France, 15 % dans les pays européens, seulement 1 % ailleurs dans le monde.

Moi, je ne trie pas le verre. Les points de tri sont trop loin.

N'y allez pas exprès. En emmenant les enfants à l'école, en allant travailler, en allant faire vos courses, vous en trouverez forcément un sur votre trajet.

Les points sont positionnés à des endroits sécurisés (pour pouvoir se garer), qui soient passants et où les camions grues puissent vider facilement les conteneurs (pas de fil électrique, d'arbres...).

Il ne faut surtout pas arrêter de trier les pots, bocaux et bouteilles en verre car le verre se recycle à 100 % et à l'infini ! Cela permet de faire des économies d'énergie et de matières premières. Pas besoin de les nettoyer, le verre est fondu (à 1 200° C).

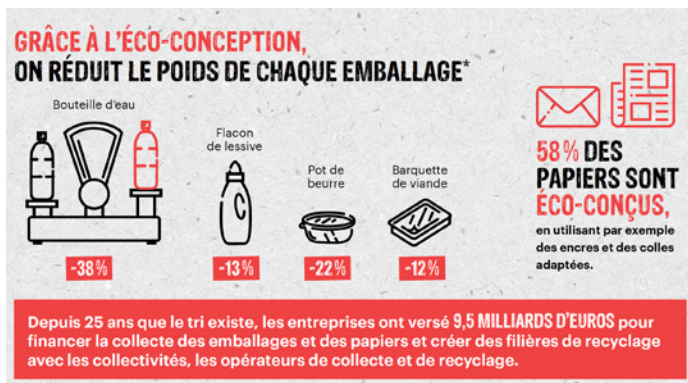
Trier pour maîtriser les coûts : vrai ou faux ?

VRAI. Aujourd'hui, s'il fallait incinérer tout ce qui est recyclé, cela aurait un impact financier beaucoup plus important. En effet, l'incinération va coûter de plus en plus cher dans les années à venir. En revanche, les coûts du tri et du recyclage sont compensés par la participation financière des éco-organismes* qui rendent alors ce procédé moins cher pour les collectivités.

**Eco-organismes : les industriels payent une éco-contribution aux éco-organismes afin que ceux-ci s'occupent de la collecte et du traitement des déchets liés à leurs produits mis sur le marché. Cette contribution est répercutée sur le consommateur lors de l'achat des produits par le paiement d'une éco-participation.*

C'est aux industriels de faire des efforts, pas à moi !

Beaucoup d'emballages (pour les biens de première nécessité) ont perdu de leur poids. Une bouteille d'eau en plastique a presque perdu 1/3 de son poids en 10 ans. Beaucoup d'industriels travaillent sur l'éco-conception de leurs emballages (en diminuant leur poids, en intégrant de la matière recyclée, en proposant des emballages mono-matériau). Le sur-emballage en carton autour des yaourts vendus par 4 a quasiment disparu ; l'information est directement inscrite sur le pot de yaourt.



Source : CITEO

En tant que consommateur, je peux aussi décider de donner ma préférence à des produits durables (éviter les produits à usage unique) et peu emballés (achats en vrac). Je peux décider de boire l'eau du robinet, préférer une éponge aux lingettes, etc.

J'ai aussi des choix à faire même si c'est difficile de changer ses habitudes.

On peut tous réfléchir à ce que l'on peut améliorer sans avoir l'impression de perdre de son confort de vie.

Chaque geste compte !